

EDITO

Composition du bureau académique 2019-2020

Secrétaire Général académique :

Alain Héraud



Secrétaires académiques adjoints :

Patrick Béllilas
(Secteur Emploi)

Christelle Fontaine

(secrétaire départementale Charente -
Directrice de publication)

Sonia Labrousse

(secteur juridique-Formation syndicale)

Trésorier :

Bruno Féral

Autres membres :

Franck Berry

Annick Colin de Verdière

Béatrice Cossais

Julie Desblancs

Julien Dupont

(secrétaire départemental de la Vienne)

Emmanuel Dupuy

Sophie Favriou

(secrétaire départementale
des Deux-Sèvres)

Pascal Gandemer

Céline Grosset

Sylvie Laulan

(secrétaire départementale
de Charente-Maritime)

Gabrielle Massaux

Membres sortants

Sylvie Pfeiffer (départ de l'académie)
Magali Espinasse poursuit son engage-
ment syndical comme secrétaire admi-
nistrative nationale du SNES-FSU.

Une rentrée en confiance dans l'action syndicale !

La rentrée, cela devrait être un plaisir : celui de retrouver ses collègues puis les élèves. Parfois bien sûr un peu d'appréhension s'en mêle : quant à l'emploi du temps, suite à une affectation dans un nouvel établissement, a fortiori lors d'une première prise de fonction... A cette occasion, le secrétariat académique souhaite la bienvenue aux entrants dans notre académie. Aux collègues stagiaires, il souhaite la bienvenue dans le métier. Il veillera à ce que cette année de formation soit, pour nos collègues stagiaires, une année de réussite, d'épanouissement professionnel.

Mais cette année, davantage encore que les années précédentes, cet enthousiasme de la rentrée risque de se ternir rapidement : face aux conditions de rentrée, aux classes surchargées, aux HSA imposées en nombre, aux emplois du temps émiettés parfois sur plusieurs établissements, aux nouveaux programmes et nouvelles épreuves en lycée... Si nous n'avons pas de manuels scolaires à la rentrée, du moins nous aurons un beau drapeau pour décorer nos salles de classes ! Parce que c'est ainsi que le Ministre Blanquer entend répondre aux besoins criants du système scolaire en matière d'égalité dans l'accès aux savoirs et à la formation !

Les luttes innombrables, énergiques et diversifiées qui ont marqué les derniers mois ont pourtant sérieusement entamé le capital médiatique du Ministre. Elles ont mis à jour le déni des réalités, le mépris envers les personnels qui caractérisent le Ministre Blanquer ; sa méthode, souvent violente, qui verrouille tout dialogue, comme on l'a vu au plus fort de la crise du bac 2019, comme cela s'est vu encore dans sa volonté d'imposer la formation continue pendant les congés scolaires ou encore d'imposer deux HSA en lieu et place d'une nécessaire revalorisation. En réponse, le combat syndical doit se poursuivre, avec confiance dans la capacité de notre syndicat à défendre l'Ecole et la Fonction Publique et ce, face au management local dans les établissements, dans nos interventions face à l'administration académique ou départementale.

Bientôt d'ailleurs on parlera sérieusement « retraites »... Pour nos métiers, nos rémunérations, qui ne connaissent pas les primes à transformer en points, qui ne connaissent pas surtout une revalorisation devenue urgente, la perspective est celle d'un appauvrissement général. Le SNES et la FSU seront dans la bataille pour qu'une telle perspective n'advienne pas.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

Alain Héraud

Un grand merci à Magali Espinasse pour son engagement constant et convaincu au service des collègues, pour son investissement déterminé et sans faille auprès de la section Snés-Fsu de Poitiers, durant de longues années. Bonne continuation à elle au niveau national.



Le SNES, pour agir ensemble

ADHÉREZ EN LIGNE

sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérez au SNES »



Elections au conseil d'administration en octobre

A l'heure où l'autonomie des établissements devient si prégnante, à l'heure où les réformes mettent à mal nos postes, notre métier, où les épreuves des examens seront de plus en plus livrées au local, faut-il vraiment convaincre du caractère indispensable de la représentativité d'élus du Snes-Fsu dans les conseils d'administration (CA) de nos établissements ? Il ne s'agit pas ici d'accompagner, tout au contraire de s'informer, s'exprimer, contrôler, résister, soit de reprendre la main sur nos métiers.

Rappel : Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, les collèges et les lycées sont définis comme étant des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Ils disposent donc, de par la loi, de la personnalité morale et d'une autonomie dans des domaines précisés dans le Code de L'Éducation. Le conseil d'administration de l'EPLE prend les décisions relevant de ces domaines d'autonomie et le chef d'établissement « en tant qu'organe exécutif de l'établissement exécute les délibérations du CA ».

Les enjeux sont énormes : en matière d'organisation pédagogique interne, de création ou suppression d'emplois, de maintien, d'ouverture/fermeture d'options et spécialités en lycée, de sectorisation des collèges... Les élus de la FSU doivent se faire entendre ! Les membres Snes-Fsu du CA sont aussi les relais essentiels entre établissements et sections départementales ou académiques. C'est grâce aux éléments recueillis dans l'EPLE que sont aussi construites les interventions dans les instances académiques ou départementales, dans l'intérêt de tous les élèves, pour le respect de nos missions.

A.H.

NB : le 21 novembre, le Snes-Fsu organise un stage syndical, particulièrement conseillé aux élus en CA, élus nouveaux comme chevronnés. Nous y traiterons, par exemple, de la manière la plus efficace d'aborder un budget, un compte financier, une préparation de rentrée etc..., dans le respect des valeurs qui nous animent.

Solidarité avec les collègues grévistes

Suite aux actions des collègues autour du baccalauréat 2019 en réponse aux réformes Blanquer, et à la réponse répressive du ministère, une caisse de solidarité s'est mise en place pour permettre aux collègues impliqués dans les actions de grève d'envisager sereinement la rentrée malgré les menaces de retenues importantes. La gestion de cette caisse de solidarité, initiée par les collectifs enseignants, a été confiée au SNES-FSU.

Le SNES-FSU remercie tout d'abord tous les collègues, actifs ou retraités, impliqués ou non dans ces actions, syndiqués ou non, qui ont fait preuve de solidarité et ont exprimé leur soutien aux grévistes en faisant un don au titre de cette caisse de grève.

Pour ceux qui souhaiteraient encore participer, il est possible de le faire jusqu'au 15 septembre en envoyant un chèque à l'ordre du SNES-FSU, accompagné d'un mot précisant qu'il s'agit d'un don au titre de la caisse de grève, au **16 Avenue du Parc d'artillerie 86034 POITIERS Cédex**. Les collègues syndiqués au SNES-FSU bénéficieront d'une déduction fiscale équivalente à 66% du don.

Tout collègue ayant participé aux actions de grève du baccalauréat 2019 (rétention des copies...) a la possibilité de faire une demande pour bénéficier de la caisse de solidarité. La procédure à suivre est simple :

- Faire, **avant le 15 septembre** une demande par mail accompagnée d'un **RIB** à l'adresse suivante : s3poi@snes.edu en précisant le nombre de jours de grève
- Envoyer par suite de mail, dès qu'il est disponible, le **bulletin de salaire** (celui-ci est disponible sur <https://ensap.gouv.fr>) faisant apparaître la retenue pour service non fait et son montant.

Les remboursements seront faits par virements, au prorata des fonds récoltés dans la caisse de solidarité. Un bilan des recettes, demandes et remboursements sera fait d'ici la fin de l'année.

Merci encore aux collègues grévistes pour leur engagement et aux donateurs pour leur solidarité.

Bruno Féral
Trésorier académique du SNES-FSU Poitiers

FORMATION SYNDICALE

Participer à un stage de formation syndicale, c'est l'occasion de se faire du bien, de s'informer, d'échanger autour de ce qu'on vit, de pouvoir dire ce qu'on pense, librement, entre collègues.

Les stages que nous vous proposons permettent de connaître et donc de mieux faire respecter nos droits ; ils permettent aussi d'échanger et de faire le bilan de la mise en place des réformes en cours.

Ces stages et réunions sont ouverts à toutes et tous, syndiqués comme sympathisants. Inscrivez-vous et faites inscrire vos collègues aux stages du SNES et de la FSU.

Le droit à la formation syndicale (12 jours par an) est essentiel et indispensable !
Faisons le valoir, faisons le vivre !



Stages syndicaux 2019-2020 : 1er trimestre

<p>Intitulé / dates</p> <p>« CPE » Mardi 5 novembre 2019 de 9h30 à 16h30 à Poitiers à la Maison Syndicale</p>	<p>Informations sur les actualités du métier, temps d'échanges. Avec la participation d'Olivier Raluy, responsable CPE du secteur national.</p>
<p>« Agir dans l'établissement » Jeudi 21 Novembre 2019 de 9h30 à 16h30</p> <p>Pour les départements 16 et 17 Lycée Palissy à Saintes</p> <p>Pour les départements 79 et 86 Maison syndicale à Poitiers</p> <p>(sous réserve du nombre d'inscrits, des lieux supplémentaires pourront être proposés)</p>	<p>Face à l'autonomie grandissante des établissements, le poids de l'action syndicale est de plus en plus décisif. Comment s'y prendre ? Avec quels outils ? Au niveau de quelles instances ? pour répondre avec fermeté et efficacité aux attaques contre nos métiers, nos statuts, la fonction publique...</p> <p>Ce stage permettra aussi de mieux entrevoir les liens à mettre en œuvre de l'établissement vers le département et la section académique.</p> <p>Les élus en conseil d'administration sont vivement invités à participer à ce stage.</p>
<p>« Entrée dans le métier et mutations inter pour les fonctionnaires stagiaires » Vendredi 22 novembre 2019 de 9h30 à 16h30 à Poitiers à la Maison Syndicale</p>	<p>L'an passé, c'est avec près de 50 stagiaires que nous avons abordé les questions essentielles de mutations et de titularisation.</p> <p>Un stage à conseiller absolument à nos collègues qui entrent dans le métier !</p>
<p>« TZR » Jeudi 28 novembre 2019 à Poitiers de 9h30 à 16h30 à la Maison Syndicale</p>	<p><i>Etre TZR ou comment gérer les galères ? Vous aurez lors de ce stage les informations statutaires, juridiques ou pratiques sur les missions des TZR. Comment déclarer les frais de déplacement ? Comment faire respecter son statut ?</i></p>
<p>« Lycée et Bac Blanquer » Premier bilan de la mise en place de la réforme</p> <p>Mardi 17 décembre 2019 de 9h30 à 16h30</p> <p>Stages départementaux :</p> <p>Charente : Maison syndicale Charente Maritime : (à préciser) Deux Sèvres : Maison syndicale Vienne : Maison syndicale</p>	<p>Faire un premier bilan de la mise en œuvre de cette réforme, voir comment elle se décline dans chaque établissement, pour nous donner des leviers, des outils collectifs de réponses. Nous bénéficierons des données académiques et nationales récoltées lors du premier trimestre. Nous pourrions échanger et élaborer un plan d'actions pour que cette réforme soit la moins nuisible possible, dans sa mise en œuvre, à la formation de nos élèves, à nos conditions de travail, pour en gommer collectivement les écueils les plus graves, dont le poids du local par ex.</p>

IMPORTANT

Chaque demande d'autorisation est à formuler par la voie hiérarchique **un mois au moins avant le stage** qui vous intéresse (modèle de demande d'autorisation téléchargeable sur le site académique du Snes-Fsu).

RE-centralisation des académies vers Bordeaux :

On aurait pu penser la fusion des académies derrière nous... En droit, c'est bien ainsi que les choses sont présentées : il resterait 3 rectorats et 3 recteurs. Mais dans les faits, la chose ressemble davantage à une franche main-mise de Bordeaux sur les académies de Poitiers et Limoges.

Jeudi 4 juillet à Angoulême, s'est tenue une réunion des représentants des CTA (comité technique académique) des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers sous l'autorité- pour ne pas dire l'autoritarisme- du recteur de Bordeaux, recteur de la région Nouvelle Aquitaine. Ce CTA "interacadémique" informel visait à présenter l'architecture qui se mettra en place à partir de janvier 2020 au niveau régional, soit la localisation des services rectoraux, leurs attributions respectives...

Le fonctionnement esquissé consiste en une concentration de l'exécutif à Bordeaux ; c'est clair et net. Les rectorats de Poitiers et de Limoges se voient ainsi relégués dans une nouvelle catégorie de « sous-rectorats », de « rectorats fantômes ». Le rectorat de région devient l'étape hiérarchique avant le ministère. Les conséquences en seront multiples, sans doute désastreuses en termes de moyens, d'orientations, de choix stratégiques, d'emplois pour sûr. Pourtant l'idée selon laquelle cette réforme pourrait satisfaire à l'injonction de supprimer des emplois publics en nombre est d'emblée écartée. Jamais, nous assure-t-on, la raison d'une telle refonte ne s'est trouvée ici ! Qui peut y croire ?

On nous promet, à cette occasion, un dialogue de proximité. Pourtant, les DASEN ne sont pas cités et sont même absents. Quel signal ! La parole est quasi confisquée par le recteur de Bordeaux en grand chef d'orchestre de ce simulacre de dialogue social. Nous n'avons obtenu que quelques éclaircissements, divulgués à grande vitesse et dans une tonalité générale bien peu agréable.

Le recteur Dugrip qui a conçu cette « architecture » pyramidale est aujourd'hui recteur de Lyon, remplacé par quelqu'un que nous connaissons déjà, la rectrice Bisagni-Faure qui, récemment encore, était rectrice de Poitiers.

Le Recteur de Poitiers aurait quant à lui souhaité être déchargé de sa mission, l'intérim étant confié au secrétaire général en ces temps de rentrée....

A.H.

Besoin d'informations, de conseils,

contacter le SNES-FSU

► à la section académique du SNES-FSU (S3)

- par téléphone au 05.49.01.34.44 tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

- par courrier électronique s3poi@snes.edu

- en vous déplaçant au siège situé 16, avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex

- ou en prenant rendez-vous dans les sections départementales

vous informer

► Site académique : <http://poitiers.snes.edu/>

Dispensé de timbrage

POITIERS PIC



Section Académique de Poitiers



N°1- juillet-août 2019
Déposé le 3 septembre 2019



Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Christelle Fontaine
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0917 s 06200

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 09.66.02.72.15
Mail : Snes.17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :	Edito	p.1
	Elections au conseil d'administration en octobre	p.2
	Solidarité avec les collègues grévistes	p.2
	Formation syndicale	p.3
	Re-centralisation des académies vers Bordeaux	p.4



Le SNES, pour agir ensemble